

# Note d'unité

**MRF | N° 2021-056**

Décision du 1<sup>er</sup> juin 2021

---

**Décision n° MRF 2021-056 du 1er juin 2021  
portant délégation de signature du directeur de l'unité de maintenance MF67-TW au  
responsable de la mission Management des risques, au Président de la CSSCT, au  
Responsable de la mission PRPS et son adjoint, à l'adjoint de la mission Amiante**

---

## **Le directeur de l'unité de maintenance MF67-TW,**

Vu le décret n°59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs dans la région parisienne ;

Vu le décret n° 59-1091 du 23 septembre 1959 portant statut de la R.A.T.P. ;

Vu le décret n° 89-410 du 20 juin 1989 relatif à l'organisation de la R.A.T.P. ;

Vu les articles L.2142-1 et suivants du code des transports ;

Vu la délégation de pouvoirs n° 2019-45 consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 à la directrice du département MRF par la Présidente-Directrice générale de la R.A.T.P. ;

Vu la délégation de pouvoirs n° MRF 2019-91 consentie le 1<sup>er</sup> octobre 2019 au directeur de l'unité de maintenance MF67-TW par le directeur du département ; chef de l'établissement MRF ;

**Décide :**

## **Article 1<sup>er</sup>**

De donner délégation à :

- M. Régis COENE, responsable de la mission Management des risques
- M. Pierre-Yves JOUAN, président de la CSSCT (Commission Santé Sécurité et Conditions de travail),
- M. Nicolas MESGNY, responsable de la mission PRPS (Prévention des Risques et Protection de la Santé),
- M. Gauthier BULOT, adjoint au responsable de la mission PRPS,
- M. Sébastien LAUTHIER, adjoint au responsable de la mission amiante

à l'effet de signer, en son nom, tous les documents relatifs à l'enquête intervenue dans l'unité de maintenance MF67-TW et faisant suite soit à un accident grave du travail ou d'incidents répétés ayant révélé un risque grave, soit à la découverte d'un danger ou risque grave, d'une maladie professionnelle ou à caractère professionnel grave ou d'une atteinte aux droits des personnes.



---

## Article 2

La présente délégation annule et remplace la délégation MRF n° 2020-093 en date du 22 septembre 2020.

## Article 3

La présente délégation est publiée au Bulletin Officiel des actes de la RATP, mis en ligne sur le site internet de cette dernière ([www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)).

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juin 2021

Stéphane JOURDAN

Directeur de l'unité de maintenance MF67-TW